



**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2022**

Délibération n°	Objet	Résultat du vote
25112022-01	Actualisation des tarifs de la salle des fêtes- Remplacement de la Caution	<i>Approuvée</i>
25112022-02	Actualisation des tarifs du marché	<i>Approuvée</i>
25112022-03	Dénomination des voies et places publiques	<i>Approuvée</i>
25112022-04	CCHB – Fonds de concours	<i>Approuvée</i>

Liste publiée sur le site internet le 29 novembre 2022 et Affichée en mairie le 29 novembre 2022

Le Maire,
Philippe SANSAMAT

DÉLIBÉRATION N° 2022-25-11-01

Conseil Municipal du
25 novembre 2022

Convocation du
16 novembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre, le Conseil Municipal dûment convoqué le seize novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Estos, sur la convocation de Monsieur SANSAMAT Philippe, Maire d'Estos, affichée le seize novembre 2022 et transmise par voie électronique le, et sous la présidence de ce dernier.

PRÉSENTS : SANSAMAT Philippe, LASMARRIGUES-MARQUIS Thérèse, GIL Henri, ETCHEGOIN Jean-Paul, AMONDARAIN Ana, BONNE Christian, CARNEIRO Dominique, CLAVERIE Élise, GLANDIER Suzy, GUICHAROUSSE Lilliane, LOPES Claire, PALASSIO Nadine et TRAISSAC Malika.

ABSENTS :

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : LARTIGUE André donne procuration à ETCHEGOIN Jean-Paul et MENVIELLE François donne procuration à CLAVERIE Élise.

PROCURATIONS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LASMARRIGUES-MARQUIS Thérèse

OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DE LA SALLE DES FETES – REMPLACEMENT DE LA CAUTION

Monsieur le Maire explique au Conseil que la Commune n'est plus autorisée à recevoir des chèques.

Pour pallier à cela, Monsieur le Maire propose de remplacer le chèque de caution par un titre de paiement si l'état des lieux prouve une dégradation même mineure : exemple ménage non fait.

GRILLE TARIFAIRE EN CAS DE DEGRADATIONS :

- ❖ Refacturation des heures effectuées pour le nettoyage de la salle, du matériel (tables, chaises, ...) ainsi que les abords de la salle à hauteur de 22€ / l'heure, qui sera transmis par l'émission d'un titre de recette.
- ❖ Dégradation du matériel: refacturation de la valeur à neuf ou aux vues des devis pour le remplacement, qui sera transmis par l'émission d'un titre de recette.
- ❖ Refacturation des travaux effectués (montant suite au devis de ou des entreprises devant effectués les réparations, qui sera transmis par l'émission d'un titre de recette.
- ❖ Forfait déchets ménagers laissés sur place ou mal triés 20.00 €

Exemple de dégradations :

- ❖ Dégradations et salissures des locaux, du mobilier ou des équipements,
- ❖ Différence constatée entre l'inventaire avant et après utilisation,
- ❖ Dégradations des abords et des équipements intérieurs et extérieurs,
- ❖ Mise hors service du matériel électroménager ...
- ❖ Nettoyage non effectué et déchets ménagers laissés sur place....
- ❖ ...

Département des Pyrénées-Atlantiques – Mairie d'ESTOS
Séance du 25 novembre 2022
Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

DÉLIBÉRATION N° 2022-25-11-01

Conseil Municipal du
25 novembre 2022

Convocation du
16 novembre 2022

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre, le Conseil Municipal dûment convoqué le seize novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Estos, sur la convocation de Monsieur SANSAMAT Philippe, Maire d'Estos, affichée le seize novembre 2022 et transmise par voie électronique le, et sous la présidence de ce dernier.

PRÉSENTS : SANSAMAT Philippe, LASMARRIGUES-MARQUIS Thérèse, GIL Henri, ETCHEGOIN Jean-Paul, AMONDARAIN Ana, BONNE Christian, CARNEIRO Dominique, CLAVERIE Élise, GLANDIER Suzy, GUICHAROUSSE Liliane, LOPES Claire, PALASSIO Nadine et TRAISSAC Malika.

ABSENTS :

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : LARTIGUE André donne procuration à ETCHEGOIN Jean-Paul et MENVIELLE François donne procuration à CLAVERIE Élise.

PROCURATIONS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LASMARRIGUES-MARQUIS Thérèse

OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DE LA SALLE DES FETES – REMPLACEMENT DE LA CAUTION

Monsieur le Maire explique au Conseil que la Commune n'est plus autorisée à recevoir des chèques.

Pour palier à cela, Monsieur le Maire propose de remplacer le chèque de caution par un titre de paiement si l'état des lieux prouve une dégradation même mineure : exemple ménage non fait.

GRILLE TARIFAIRE EN CAS DE DEGRADATIONS :

- ❖ Refacturation des heures effectuées pour le nettoyage de la salle, du matériel (tables, chaises, ...) ainsi que les abords de la salle à hauteur de 22€ / l'heure, qui sera transmis par l'émission d'un titre de recette.
- ❖ Dégradation du matériel : refacturation de la valeur à neuf ou aux vues des devis pour le remplacement, qui sera transmis par l'émission d'un titre de recette.
- ❖ Refacturation des travaux effectués (montant suite au devis de ou des entreprises devant effectués les réparations, qui sera transmis par l'émission d'un titre de recette.
- ❖ Forfait déchets ménagers laissés sur place ou mal triés 20.00 €

Exemple de dégradations :

- ❖ Dégradations et salissures des locaux, du mobilier ou des équipements,
- ❖ Différence constatée entre l'inventaire avant et après utilisation,
- ❖ Dégradations des abords et des équipements intérieurs et extérieurs,
- ❖ Mise hors service du matériel électroménager ...
- ❖ Nettoyage non effectué et déchets ménagers laissés sur place....
- ❖ ...

Département des Pyrénées-Atlantiques – Mai
Séance du 25 novembre 2022
Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

SLO

ID : 064-216402206-20221125-2022_25_11_02-DE

DÉLIBÉRATION N° 2022-25-11-02

Conseil Municipal du
25 novembre 2022

Convocation du
16 novembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre, le Conseil Municipal dûment convoqué le seize novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Estos, sur la convocation de Monsieur SANSAMAT Philippe, Maire d'Estos, affichée le seize novembre 2022 et transmise par voie électronique le, et sous la présidence de ce dernier.

PRÉSENTS : SANSAMAT Philippe, LASMARRIGUES-MARQUIS Thérèse, GIL Henri, ETCHEGOIN Jean-Paul, AMONDARAIN Ana, BONNE Christian, CARNEIRO Dominique, CLAVERIE Élise, GLANDIER Suzy, GUICHAROUSSE Liliane, LOPES Claire, PALASSIO Nadine et TRAISSAC Malika.

ABSENTS :

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : LARTIGUE André donne procuration à ETCHEGOIN Jean-Paul et MENVIELLE François donne procuration à CLAVERIE Élise.

PROCURATIONS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LASMARRIGUES-MARQUIS Thérèse

OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DU MARCHÉ

Monsieur le Maire a décidé de ne pas enregistrer la décision prise lors du dernier conseil et d'en rediscuter le 25 novembre.

Il propose de délibérer en partant d'une grille plus facile à mettre en œuvre pour établir le calcul de cette taxe, tout en maintenant l'idée de conserver les tarifs déjà appliqués depuis 2020.

PROPOSITION DES NOUVEAUX TARIFS DES EMPLACEMENTS :

En tenant compte que les marchands avec des étals (miel, légumes, sushis, ...) ont beaucoup de mal à écouler leurs marchandises et rentabiliser leur présence sur ce marché, il est proposé de réduire les montants de l'abonnement mensuel et annuel pour les étals de moins de 3ml. Ceci encouragera peut-être ces commerçants de maintenir leur présence sur le marché.

	ABONNEMENT ANNUEL	ABONNEMENT MENSUEL	EMPLACEMENT PASSAGER
ETAL JUSQU'À 3ML	100 €	10 €	3 € PAR MARCHÉ
ETAL DE PLUS 3ML	0.67 €/ML SUPPLEMENTAIRE	0.8 €/ML SUPPLEMENTAIRE	1€/ML SUPPLEMENTAIRE
CAMION MAGASIN 5 ML MAXI	160 €	16 €	5 € PAR MARCHÉ
CAMION MAGASIN 6 ET 7ML	190 €	19 €	5.5 € PAR MARCHÉ

Département des Pyrénées-Atlantiques – Mairie d'ESTOS
Séance du 25 novembre 2022
Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

DÉLIBÉRATION N° 2022-25-11-02

<p align="center">Conseil Municipal du 25 novembre 2022</p> <p align="center">Convocation du 16 novembre 2022</p> <p align="center">Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre, le Conseil Municipal dûment convoqué le seize novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Estos, sur la convocation de Monsieur SANSAMAT Philippe, Maire d'Estos, affichée le seize novembre 2022 et transmise par voie électronique le, et sous la présidence de ce dernier.</p> <p>PRÉSENTS : SANSAMAT Philippe, LASMARRIGUES-MARQUIS Thérèse, GIL Henri, ETCHEGOIN Jean-Paul, AMONDARAIN Ana, BONNE Christian, CARNEIRO Dominique, CLAVERIE Élise, GLANDIER Suzy, GUICHAROUSSE Liliane, LOPES Claire, PALASSIO Nadine et TRAISSAC Malika.</p> <p>ABSENTS :</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : LARTIGUE André donne procuration à ETCHEGOIN Jean-Paul et MENVIELLE François donne procuration à CLAVERIE Élise.</p> <p>PROCURATIONS :</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LASMARRIGUES-MARQUIS Thérèse</p>
--	--

OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DU MARCHÉ

Monsieur le Maire a décidé de ne pas enregistrer la décision prise lors du dernier conseil et d'en rediscuter le 25 novembre.

Il propose de délibérer en partant d'une grille plus facile à mettre en œuvre pour établir le calcul de cette taxe, tout en maintenant l'idée de conserver les tarifs déjà appliqués depuis 2020.

PROPOSITION DES NOUVEAUX TARIFS DES EMPLACEMENTS :

En tenant compte que les marchands avec des étals (miel, légumes, sushis, ...) ont beaucoup de mal à écouler leurs marchandises et rentabiliser leur présence sur ce marché, il est proposé de réduire les montants de l'abonnement mensuel et annuel pour les étals de moins de 3ml. Ceci encouragera peut-être ces commerçants de maintenir leur présence sur le marché.

	ABONNEMENT ANNUEL	ABONNEMENT MENSUEL	EMPLACEMENT PASSAGER
ETAL JUSQU'A 3ML	100 €	10 €	3 € PAR MARCHÉ
ETAL DE PLUS 3ML	0.67 €/ML SUPPLEMENTAIRE	0.8 €/ML SUPPLEMENTAIRE	1€/ML SUPPLEMENTAIRE
CAMION MAGASIN 5 ML MAXI	160 €	16 €	5 € PAR MARCHÉ
CAMION MAGASIN 6 ET 7ML	190 €	19 €	5.5 € PAR MARCHÉ

DÉLIBÉRATION N° 2022-25-11-03

Conseil Municipal du
25 novembre 2022

Convocation du
16 novembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre, le Conseil Municipal dûment convoqué le seize novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Estos, sur la convocation de Monsieur SANSAMAT Philippe, Maire d'Estos, affichée le seize novembre 2022 et transmise par voie électronique le, et sous la présidence de ce dernier.

PRÉSENTS : SANSAMAT Philippe, LASMARRIGUES-MARQUIS Thérèse, GIL Henri, ETCHEGOIN Jean-Paul, AMONDARAIN Ana, BONNE Christian, CARNEIRO Dominique, CLAVERIE Élise, GLANDIER Suzy, GUICHAROUSSE Lillane, LOPES Claire, PALASSIO Nadine et TRAISSAC Mallka.

ABSENTS :

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : LARTIGUE André donne procuration à ETCHEGOIN Jean-Paul et MENVIELLE François donne procuration à CLAVERIE Élise.

PROCURATIONS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LASMARRIGUES-MARQUIS Thérèse

OBJET : DENOMINATION DES VOIES ET PLACES PUBLIQUES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L.2213-1 ;

Le Maire ayant signalé l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la Commune et rappelant les conditions d'exercice du choix du conseil municipal ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la dénomination des voies et places publiques ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, à la demande du tiers des membres, le vote se déroule au scrutin ordinaire.

DÉCIDE que les voies et places publiques ci-après désignées par le numéro sous lequel elles figurent au plan annexé à la présente délibération recevront les dénominations suivantes :

Numéro Plan	Dénomination
1	RUE JÉLIOTTE
2	RUE DES JARDINS D'ESTOS
3	RUE DE L'ARCHÉ
4	AVENUE DES PYRÉNÉES
5	RUE DU SANGUINET
6	CHEMIN DE PRATS
7	CAMI DU JUNQUA
8	RUE NAVARROT
9	PLACE JÉLIOTTE
10	RUE DE L'ÉGLISE
11	RUE DU CERISIER

Département des Pyrénées-Atlantiques – Mairie d'ESTOS
Séance du 25 novembre 2022
Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

DÉLIBÉRATION N° 2022-25-11-03

Conseil Municipal du
25 novembre 2022

Convocation du
16 novembre 2022

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre, le Conseil Municipal dûment convoqué le seize novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Estos, sur la convocation de Monsieur SANSAMAT Philippe, Maire d'Estos, affichée le seize novembre 2022 et transmise par voie électronique le, et sous la présidence de ce dernier.

PRÉSENTS : SANSAMAT Philippe, LASMARRIGUES-MARQUIS Thérèse, GIL Henri, ETCHEGOIN Jean-Paul, AMONDARAIN Ana, BONNE Christian, CARNEIRO Dominique, CLAVERIE Élise, GLANDIER Suzy, GUICHAROUSSE Liliane, LOPES Claire, PALASSIO Nadine et TRAISSAC Malika.

ABSENTS :

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : LARTIGUE André donne procuration à ETCHEGOIN Jean-Paul et MENVIELLE François donne procuration à CLAVERIE Élise.

PROCURATIONS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LASMARRIGUES-MARQUIS Thérèse

OBJET : DENOMINATION DES VOIES ET PLACES PUBLIQUES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L.2213-1 ;

Le Maire ayant signalé l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la Commune et rappelant les conditions d'exercice du choix du conseil municipal ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la dénomination des voies et places publiques ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, à la demande du tiers des membres, le vote se déroule au scrutin ordinaire.

DÉCIDE que les voies et places publiques ci-après désignées par le numéro sous lequel elles figurent au plan annexé à la présente délibération recevront les dénominations suivantes :

Numéro Plan	Dénomination
1	RUE JÉLIOTTE
2	RUE DES JARDINS D'ESTOS
3	RUE DE L'ARCHÉ
4	AVENUE DES PYRÉNÉES
5	RUE DU SANGUINET
6	CHEMIN DE PRATS
7	CAMI DU JUNQUA
8	RUE NAVARROT
9	PLACE JÉLIOTTE
10	RUE DE L'ÉGLISE
11	RUE DU CERISIER

DÉLIBÉRATION N° 2022-25-11-04

Conseil Municipal du
25 novembre 2022

Convocation du
16 novembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre, le Conseil Municipal dûment convoqué le seize novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Estos, sur la convocation de Monsieur SANSAMAT Philippe, Maire d'Estos, affichée le seize novembre 2022 et transmise par voie électronique le, et sous la présidence de ce dernier.

PRÉSENTS : SANSAMAT Philippe, LASMARRIGUES-MARQUIS Thérèse, GIL Henri, ETCHEGOIN Jean-Paul, AMONDARAIN Ana, BONNE Christian, CARNEIRO Dominique, CLAVERIE Élise, GLANDIER Suzy, GUICHAROUSSE Liliane, LOPES Claire, PALASSIO Nadine et TRAISSAC Malika.

ABSENTS :

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : LARTIGUE André donne procuration à ETCHEGOIN Jean-Paul et MENVIELLE François donne procuration à CLAVERIE Élise.

PROCURATIONS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LASMARRIGUES-MARQUIS Thérèse

OBJET : CCHB – FONDS DE CONCOURS

Dans sa séance du 20 septembre, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2021, le projet de la commune d'Estos qui concernait l'aménagement de l'étage de la Mairie.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION HT	32 129.79 €
Fonds de concours	10 000.00 €
Part communale	22 129.79 €

Le montant du fonds de concours s'élève à 10 000 €.

Le dossier étant complet, la convention avec la commune peut être signée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le vote se déroule au scrutin ordinaire.

ACTE le plan de financement ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention.

Pour extrait certifié conforme.
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an
que ci-dessus.
Le Maire,
Philippe SANSAMAT.

